**Chap.  : Ménages, familles et mutations**

**Activité**

1. Présenter les différentes formes de ménages

2. Analyser les difficultés liées à l’évolution des familles

3. Caractériser la situation des familles monoparentale en France.

4. Expliquer en quoi les prestations et services mis en place par la CNAF permettent de répondre aux besoins des familles monoparentales

5.Présenter les enjeux des solidarités familiales en France.

Réflexion autour de la PMA, GPA :

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/10/04/la-gestation-pour-autrui-s-invite-dans-le-debat-sur-la-loi-de-bioethique-a-l-assemblee-nationale_6014138_3224.html>

**Caractériser la situation des ménages en France**

**Connaissances à mobiliser pour répondre à la question : définition à restituer puis à réinvestir**

Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté *(en cas de cohabitation, par exemple)*. Source : INSEE

La notion de ménage comprend :

* les couples avec ou sans enfants
* les familles monoparentales
* les personnes vivants seules
* les personnes sans lien de couple, ni de filiation, vivant dans le même logement.

**Données à structurer selon des critères et/ou en décomposant la définition + explications**

Nombre de ménages : 29,236 millions

* 50,8% des ménages sont des couples ;
* 35,8% sont des personnes seules ;
* 9% des familles monoparentales.

La part des couples est en diminution, au cours de ces 25 dernières années, passant de 59,8% en 1999 à 50,8%. A l’inverse, la part des personnes vivant seules et celle des familles monoparentales sont en augmentation

- Les personnes vivant seules (27% en 1990 à 35,8% en 2016)

- *Les familles monoparentales (6,8% à 9%)*

**Explications** :

- l’augmentation des couples sans enfants et la diminution des couples avec enfants : le coût lié à la prise en charge des enfants

- les personnes seules : la montée de l’individualismes

- Hausse des séparations, des divorces : le % de divorces a triplé entre 1960 et 2013, passant d’un peu plus de 3 pour 1000 à 10 pour 1000 couples mariés en 2013. A l’inverse, les mariages eux, sont de moins en moins nombreux (de 7 mariages pour 1000 hbts à 4 pour 1000).

- Allongement de la durée des études et de l’âge d’entrée dans la vie active

- Allongement de période de stabilité professionnelle des jeunes

**Identifier des difficultés rencontrées par les publics et en déduire des besoins**

**Difficultés rencontrées par les publics**

Personnes seules : *isolement social, sentiment de solitude 🡪 38% des français souffrent de solitude (CREDOC) ;*

Familles monoparentales : *pauvreté monétaire (1/3 des familles monoparentales), difficultés à concilier vie de famille et vie professionnelle, à trouver des solutions de garde compatibles avec des horaires de travail*.

**Identifier des besoins**

Besoin d’activités favorisant les échanges, le lien social

Besoin d’aide financière pour subvenir à ses besoins de premières nécessité (se nourrir, se soigner, se déplacer, payer son loyer, ses factures d’énergie, d’eau)

Besoin de solutions de garde des enfants compatibles avec des horaires de travail, ou bien pour souffler

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Difficultés rencontrées par les publics** | **Identifier des besoins** | Dispositifs |
| Personnes seules : *isolement social, sentiment de solitude* | Besoin d’activités favorisant les échanges, le lien social |  |
| Familles monoparentales : *pauvreté monétaire (1/3 des familles monoparentales)* | Besoin d’aide financière pour subvenir à ses besoins de premières nécessité (se nourrir, se soigner, se déplacer, payer son loyer, ses factures d’énergie, d’eau) |  |
| *Difficultés à concilier vie de famille et vie professionnelle, à trouver des solutions de garde compatibles avec des horaires de travail* | Besoin de solutions de garde des enfants compatibles avec des horaires de travail, ou bien pour souffler |  |
|  |  |  |

**Comparaison au sein de l’UE**

Transition

Lien entre la notion de ménage et celle de la famille : dans un ménage, il peut y avoir 0, 1 ou plusieurs familles

**Caractériser la situation des familles en France**

Notion de famille : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes unies par un lien conjugal ou de parenté *(couple avec ou sans enfants ou famille monoparentale)*

Malgré les mutations de ces dernières années, la familles « traditionnelles » reste majoritaire (70,4%)

Nombre de familles : 8 millions dont 23% des familles monoparentales.

**Les familles monoparentales**

*Une* famille monoparentale est un ménage composé *d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage.* Ces familles représentent 23% des 8 millions de familles*.*

Evolution de la part des familles monoparentales depuis une 20aine d’années (env 7% en 1975, 12,4% en 1999, à 23,1% en 2016). Le taux a doublé en 20 ans et triplé en 40 ans.

84,8% des familles monoparentales ont à leur tête la mère. Les mères vivent + fréquemment en famille monoparentale que les pères (15%) ; elles connaissent souvent des conditions de vie matérielle compliquées

Un mineur/5 vit dans une famille monoparentale.

Complément : Cette hausse de la monoparentalité concerne davantage les mères les moins diplômées : 25 % des mères sans diplôme vivent en famille monoparentale en 2011 contre 18 % en 1999. En 2011, les mères les + diplômées sont ainsi 2 fois moins souvent en famille monoparentale que celles sans diplôme.

**Explications de l’accroissement de la monoparentalité** :

- Maternités précoces, ce qui rend difficile la poursuite d’études 🡪 faible niveau de diplôme.

- accroissement des séparations, divorces grâce à une simplification des procédures de divorce

- accroissement de l’autonomie de l’activité professionnelle des femmes

- adaptation de la politique familiale aux nouvelles difficultés liées aux évolutions de la famille

**Difficultés rencontrées par les familles monoparentales**

**Précarité du revenu**: baisse du niveau de vie conduisant souvent à une pauvreté monétaire. Malgré les prestations et aides sociales qui limitent la précarité, plus de 1/3 des familles monoparentales sont touchées par la pauvreté monétaire et la pauvreté en condition de vie. « *La perte de niveau de vie directement imputable à la rupture est de l’ordre de 20 % pour les femmes et de 3 % pour les hommes* »

**Difficulté d’accès à l’emploi :** *les familles monoparentales sont 2 fois + touchées par le chômage que les le reste de la population, INSEE*.

Les mères isolées travaillent plus souvent en temps partiel subi (42 %), deux fois plus que les femmes en couple. Les mères isolées occupent davantage des emplois précaires que les femmes en couple (15% vs 9%)

Enfin, les femmes seules sont davantage représentées dans les catégories socioprofessionnelles les moins favorisées. Un peu plus de la moitié (52 %) sont employées contre 42 % des mères en couple, et 9 % sont ouvrières, un taux à peu près similaire à celui des femmes en couple (7 %).

* certains parents de famille monoparentale, du fait notamment de leur plus faible niveau de diplôme, connaissent des difficultés d’insertion sur le marché du travail. De ce fait, les conditions de vie de ces familles sont moins favorables.
* D’autres parents de famille monoparentale, sont souvent éloignés du marché de l’emploi (il s’agit de personnes qui ont arrêté leur activité professionnelle pour garder leurs enfants et qui se retrouvent en grande difficulté, suite à une séparation).

**Difficulté à concilier vie de famille et vie professionnelle** : les bas salaires ou les horaires incompatibles avec la charge d’enfants 🡪 temps partiel vs temps plein (cf. socialisation domestique)

Difficulté d’accès à un mode de garde pour les enfants

**Parentalité** : difficultés dans l’exercice de la parentalité et difficulté de maintien des liens entre les enfants et le parent qui n’a pas la garde (précarité des liens)

**Logement** : Les familles monoparentales avec enfants vivent en moyenne dans des logements plus petits (19% vs 16% pour les couples avec enfant, 8% pour l’ensemble de la pop). difficultés à se loger dans le parc privé de la plupart des villes, suite à la rupture des liens conjugaux  🡪 solutions que de se diriger vers le logement social dans l’immense majorité des cas.

**Résumé des difficultés des familles monoparentales** : Bas revenus, difficultés d’insertion professionnelle, mal-logement

Denis Peiron, lacroix.fr, le 19/09/2017

**Dispositifs en réponse aux besoins des familles monoparentales**

**En réponse à la situation de précarité de revenu des familles monoparentales**

La CAF propose aux familles monoparentales

* l’allocation de soutien familial, versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible
* le RSA parent isolé, dont le montant varie selon le nombre d’enfant à charge

A cela, s’ajoutent

* les allocations familiales sont versées, pour toute famille, à partir du 2e enfant,
* l’Allocation de rentrée scolaire permet au parent de faire face aux dépenses de fournitures, cartable, tenue de sport... elle est versée, sous conditions de ressources pour tout enfant scolarisé, âgé de 6 à 18 ans

**En réponse au besoin des familles monoparentales, de concilier leur vie de famille et leur vie professionnelle**

La CAF propose différentes prestations

* La **Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)** qui permet, au parent de réduire ou de cesser son activité professionnelle, afin de s'occuper de son(ses) enfants
* Le **Complément de libre choix du mode de garde** (CMG) enprenant en charge une grande partie du coût lié la garde du jeune enfant *par une assistante maternelle agréée – ou garde à domicile, association ou entreprise habilitée, micro-crèche,* permet au parent de continuer à travailler, sans surcoût

En outre, l'assurance maternité prend en charge les prestations en espèces, sous forme d’indemnités journalières, versées par l’Assurance maladie, à la mère au cours de repos pré- et postnatal (congé maternité 🡪 *16 semaines à 46 semaines*)

**En réponse aux besoins de maintien dans le logement ou d’accès au logement des familles monoparentales**

La CAF propose différentes aides au logement (APL pour les logements conventionnés et l’ALF pour les logements non conventionnés) qui permettent de réduire les charges liées à un loyer + ou – élevé, selon les revenus - **diminuer le montant du loyer** ou des mensualités d'emprunt immobilier*\** de leur résidence principale

En réponse aux besoins de soutien à la parentalité des familles monoparentales

des politiques publiques, nationales et locales, émergent depuis une vingtaine d’années pour favoriser le bien-être des enfants et accompagner les parents dans l’exercice de leur fonction parentale. Au niveau national, la Cnaf de soutient financièrement la parentalité, à travers 6 dispositifs.